

CONSEIL COMMUNAL DE PAMPIGNY
PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 20 JANVIER 2016 à 20h15
à la buvette du Champ-Carré

Présidence : M. Bolay Philippe

Scrutateurs : Mme Wihlborg Monika et M. Fuchs David

Secrétaire : Mme Grandjean Cornelia

Membres excusés : Mmes Ischi Marie Agnès, Leitos Nathalie et Nazroo Caroline ;
MM. Blanc Jean-François, Häberli Eric, Pittet Pierre, Tardy Laurent, Tardy Sébastien,
Terrapon Marc et Tièche Yves.

Membre absent : M. Homann Karl.

Municipalité : Mme Müller Ruth , MM. Fuchs Etienne, Magnenat Louis, Tardy Claude et
Vuilleumier Eric.

Le président informe le conseil que la famille Wihlborg a reçu sa naturalisation suisse
aujourd'hui. Elle nous offrira une verrée à l'issue de cette séance.

Le président Philippe Bolay ouvre la séance à 20h15 en implorant la bénédiction divine sur
nos travaux et délibérations.

Opérations statutaires

Appel nominal

L'appel nominal fait constater la présence de 34 conseillers sur 45. La majorité absolue est de
18.

Le président salue la présence de Mme Béatrice Moser, secrétaire municipale.

Courrier

- Lettres d'excuses des conseillers

Communications municipales (selon l'article 55 du règlement du Conseil communal)
Pas de communications.

Adoption de l'ordre du jour

Le président demande d'ajouter un point à l'ordre du jour afin de nommer deux commissions. Le conseil communal accepte donc l'ordre du jour suivant :

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal
2. Préavis municipal n° 1-2016 : préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery
3. Nomination d'une commission chargée d'étudier le règlement sur la distribution d'eau et d'une commission chargée d'étudier la modification de l'article 87 du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions
4. Divers et propositions individuelles.

1. Adoption du procès-verbal du dernier conseil communal

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité tel que présenté.

Le président remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

2. Préavis municipal n° 1-2016 : préavis d'intention relatif à l'étude d'un projet de fusion entre les communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery

Le syndic présente le préavis n° 1-2016 (classé 1/2016):

Ce même préavis est présenté ce soir dans les 6 autres communes.

Après sondage, il constate qu'une grande partie des conseillers était présente à la séance d'information du 30 novembre 2015. Sa présentation sera similaire, quoique un peu allégée.

La raison principale d'une fusion est de nous rendre plus forts face aux nombreuses contraintes de l'Etat.

Le projet était d'abord porté par les communes de Pampigny, Sévery et Cottens qui ont ensuite invité leurs voisins, aboutissant à un premier périmètre ; l'évolution du projet permet aujourd'hui aux 7 municipalités engagées à présenter un préavis d'intention.

Le syndic relève la cohérence de ce périmètre. La nouvelle commune serait la première du district quant à la superficie, et la quatrième quant au nombre d'habitants.

Le Plan directeur cantonal prévoit 5 centres régionaux dans le district dont l'un se trouve à Apples. Ces Centres permettent un développement plus grand qu'ailleurs, mais doivent surtout faire vivre et rayonner leur région. Ce plan devrait d'ailleurs être présenté cette année. Plusieurs municipaux par commune ont participé à des ateliers, y ont apporté leurs idées et ont étudié les opportunités et risques. Leur souhait, et celui de cette étude, est de transformer les risques en opportunités.

L'étude, pour aboutir à une convention de fusion, devra étudier les thèmes suivants : nom et armoirie, finances, administration et ressources humaines, mobilité, bâtiments, forêts, services techniques, règlements, tarif et taxes.

Les municipalités des 7 communes chapeauteront un comité de pilotage et un chef de projet ; puis viendront les groupes de travail composés de toute personne intéressée, le but étant d'impliquer un maximum de personnes dans cette étude. Les groupes ne devront pas être trop grands et pourront être divisés par thème.

L'objectif de ce préavis d'intention est de voir si les conseils communaux ou généraux de ces 7 communes confirment la volonté des municipalités de lancer une étude sur la fusion.

L'étude prendrait le temps d'une législature, soit de 2016 à 2021. Elle aboutirait à une convention de fusion votée par les 7 conseils puis par la population.

Les fusions concrétisées sont plus nombreuses dans le Gros-de-Vaud que sur la Côte; on n'en connaît pas les raisons, mais il y a plus de toutes petites communes dans cette région.

Les 7 communes se trouvent actuellement quasiment au même taux d'imposition.

Impact sur la péréquation : de 1 à 1000 habitants on reçoit frs. 100.- par habitant, de 1001 à 3000 habitants, frs. 350.- et de 3001 à 5000 habitants, frs. 500.-. Par conséquent, de frs. 515'150.- que nous recevons aujourd'hui, nous passerions à frs. 1'319'500.-, soit une différence de frs. 804'350.-. Cette information n'a pas été donnée à la séance du 30 novembre.

M. Sylvain Pittet lit le rapport de la commission ad'hoc (classé 2/2016) qui invite le conseil à adopter ce préavis tel que présenté.

Le président ouvre une discussion.

Mme Monika Wihlborg aimerait savoir si un nouveau préavis serait proposé au cas où une des 7 communes le refusait ce soir.

Le syndic répond que les autres communes pourraient repartir avec un nouveau projet. Toutefois, on peut se demander si Sévery continuerait la démarche si Pampigny refusait ce préavis.

M. André Bussy demande si l'Etat incite les communes à fusionner.

Le syndic dit qu'on ne peut pas parler de pression, mais d'encouragement. En effet, si la fusion est acceptée, la nouvelle commune recevrait 1 million de francs.

M. Gérard Bezençon constate qu'en fusionnant, nous serions avantagés par rapport à la péréquation. Est-ce que cet avantage persistera dans la durée ?

Le syndic ne le sait pas, mais l'aide financière a déjà baissé. Le but de la fusion n'est pas de s'enrichir, mais d'améliorer les services à la population. Et cela a un coût.

M. Roger Bouillant relève que le rapport de la commission parle d'un coût raisonnable pour l'étude de ce projet. A combien est-il estimé ?

Le syndic répond que si l'on compte 10 séances de COPIL (15 personnes => 2 personnes par commune avec une secrétaire) à frs. 18'000.-,
8 séances pour 9 groupes de travail de 14 personnes à frs. 91'000.-,
un chef de projet à frs. 71'000.-,
soutien à la communication de frs. 15'000.-,
des mandats externes (armoiries) à frs. 7'000.-
et frs. 11'000.- d'imprévus (5 %),
on arrive à frs. 213'000.-, soit frs. 53.- par habitant. Il préfère pourtant parler de frs. 30.- par habitant par année. Plus l'étude est courte, moins elle est chère. Si on la faisait en 2 ans, on s'en sortirait à frs. 60.- par habitant. Il estime une fourchette entre frs. 50.- et 100.- par habitant pour toute l'étude. Si la fusion est acceptée, nous recevrons une contribution de l'Etat de frs. 1'125'000.-.

M. Pierre-André Glauser estime qu'il ne faut pas réduire l'importance du vote de ce soir. Ce sera une décision clé pour la suite du processus.
D'autre part, il constate que dans la présentation du syndic, un slide présentait les opportunités et les risques. Or, la liste des opportunités était de nature objective (service à la population, concentration d'énergie) alors que les risques étaient de nature subjective. On ne peut pas réduire la commune à une entité économique.

Le syndic répond qu'il y a peut-être une influence du domaine privé, mais elle n'est pas mauvaise, même si on ne peut pas gérer une commune comme une entreprise.
Dans les risques, on parle de la perte d'identité. Cet aspect n'est pas quantifiable, mais on ne peut pas le renier. Dans un tel projet, on doit tenir compte des problèmes émotionnels car ceux-ci peuvent tuer une fusion.

M. Paul-Henri Vallotton estime qu'il est important d'apporter des réponses à ce genre de questions. Dans la commune d'Ormont-Dessus, une fusion a été refusée à cause de la colonne des risques citée plus haut. De fausses rumeurs ont été propagées et des tracts ont été distribués juste avant le vote.
Le préavis présente plus d'opportunités que de risques. Même s'il est plus intéressant de montrer les côtés positifs, il est important de parler plus précisément des risques, car c'est dans ce domaine que se jouera l'acceptation ou non de la fusion.

Mme Ruth Müller confirme que soigner la communication et l'information à la population est primordial. En effet, les conseillers et les personnes engagées dans cette étude seront bien informées, mais la population doit aussi savoir ce qu'elle va gagner dans cette fusion.

M. François Perrinjaquet demande comment on va faire participer la population et faire le lien avec elle s'il n'y a que 2 personnes par commune qui sont engagées dans l'étude.

Le syndic répond que des petits groupes par thèmes seront créés (par ex. nom, armoiries). Ainsi un maximum de personnes par village pourra être intégré. Tous ces groupes seront chapeautés par un chef de projet.

M. Jacky Bussy demande si on a utilisé une méthode proposée par l'Etat pour la première étape de ce travail.

Et, sait-on pour quelles raisons des projets de fusion ont échoué ?

Le syndic répond qu'ils se sont basés sur un canevas de l'Etat de Vaud afin d'avancer étape par étape. Ils ont aussi consulté les préavis d'intention des autres communes. Ils ont été reçus par la municipalité de Montaneyres, dont fait partie la commune de Thierrens, qui comprend 9 communes. Ils se sont toutefois rendu compte que chaque situation était très différente. On ne connaît pas véritablement les raisons des échecs, mais il est certain que la transparence et la communication avec les citoyens sont très importantes. Un projet de fusion entre une grande commune et plusieurs petites a échoué, un déséquilibre que nous ne rencontrons pas dans notre projet ; peut-être que d'autres ont échoué à cause du taux d'imposition.

M. Jean-Philippe Gaudin souhaite connaître les améliorations du service à la population apportées à Thierrens. Est-ce que ce sont les horaires d'ouverture de l'administration communale ou une déchèterie centralisée ?

Le syndic répond qu'il y avait des villages de moins de 100 habitants dans lesquels un municipal devait déblayer la neige et un autre ramasser les poubelles. Ils ont maintenant une administration communale performante et appréciée.

M. Christophe Pasche demande pourquoi les partis politiques se trouvent dans la liste des risques.

Le syndic répond qu'il faudra passer à la proportionnelle et que cela pose aujourd'hui des problèmes dans les communes de plus de 3000 habitants. Ce ne sera peut-être plus le cas dans 5 ans. Personnellement, il n'aurait pas mis cet élément dans cette colonne mais, pour la majorité des personnes travaillant dans ces ateliers, cela présentait un risque.

M. Cédric Delorme revient sur le coût de l'étude. Si une commune venait à refuser, le coût par habitant augmenterait. Les chiffres annoncés viennent-ils d'une expérience ou d'une estimation ?

Le syndic dit qu'on a demandé des offres, mais cela dépendra de l'option choisie. On ne peut pas comparer avec Montaneyres, car ils ont tout fait eux-mêmes.

M. Gaëtan Pidoux est intéressé par cette étude qui apportera de nouvelles réflexions et informations. Si on ne la fait pas, on ne connaîtra pas les opportunités et les intérêts de cette fusion ou, au contraire, les risques. Dans 4 ou 5 ans, nous pourrons ainsi prendre une décision avec tous ces nouveaux éléments.

La parole n'étant plus demandée, le président passe au vote.

Par 30 oui, 3 non et 1 abstention,

Le Conseil communal décide

1. de prendre acte de l'intention de la Municipalité de procéder à l'étude d'un projet de fusion entre les Communes d'Apples, Bussy-Chardonney, Clarmont, Cottens, Pampigny, Reverolle et Sévery
2. d'encourager et soutenir la Municipalité dans cette démarche.

3. Nomination d'une commission chargée d'étudier le règlement sur la distribution d'eau et d'une commission chargée d'étudier la modification de l'article 87 du règlement sur le plan d'extension et la police des constructions

M. Gaëtan Pidoux aimerait des informations sur cette première commission.

M. Louis Magnenat répond qu'il s'agit de réviser notre règlement sur la distribution d'eau d'après les règlements type du canton.

MM. Philippe Buri et *Gaëtan Pidoux* se proposent.

M. Christian Fuchs propose *M. Didier Vignati* qui accepte.

Le président remercie ces 3 personnes et demande à la municipalité de présenter la deuxième commission à nommer.

Le syndic explique que cette commission étudiera l'article 87 de ce règlement afin de pouvoir octroyer des dérogations lors de projets de construction. Le SDT a autorisé cette modification et un préavis sera présenté par la municipalité à ce sujet.

MM. Arnold Grandjean, Marc Aubert et *Jacky Bussy* se proposent.

Le président remercie ces 6 conseillers ; ils recevront une convocation de la municipalité.

4. Divers et propositions individuelles

M. Gaëtan Pidoux souhaite recevoir des informations concernant l'aboutissement des travaux du Flon.

M. Louis Magnenat répond que ces travaux se sont bien déroulés. Les entreprises ont été efficaces et l'impact sur la circulation a été bien géré. Il ne peut pas encore présenter le bouclage final des comptes. Le dossier concernant la partie du Flon à ciel ouvert se trouve toujours en attente dans les Services de l'Etat.

Mme Monika Wihlborg remercie le président d'avoir annoncé la naturalisation suisse de sa famille. Ils ont prêté serment devant le Conseil d'Etat ce matin. Elle remercie également la Municipalité et le bureau communal pour leur soutien pendant ces longues démarches. Son mari et elle nous serviront un verre après cette séance.

M. Jean-Philippe Gaudin a entendu dire que l'Auberge communale allait changer de tenancier. La municipalité peut-elle le confirmer ?

M. Etienne Fuchs confirme que Mme Chantal Rigoli remet l'établissement le 29 février et qu'il sera théoriquement repris par son cuisinier, M. Jean-Louis Leborgne.

M. Jean-Philippe Gaudin demande si les conditions changeront, par exemple la fermeture de fin d'année.

M. Etienne Fuchs dit que la municipalité est en train de revoir le bail à loyer.

Mme Monika Wihlborg informe que 2 lampadaires ne fonctionnent plus depuis plusieurs mois au Melley, près de la maison de M. Ding.

M. Claude Tardy répond que l'installateur les a démontés la semaine passée et cherche l'origine de la panne.

Le syndic informe les conseillers que les 7 communes ont accepté ce soir le préavis relatif à l'étude du projet de fusion.

M. Jacky Bussy dit qu'il faudra porter une attention toute particulière à la commune de Clarmont qui a accepté le préavis de justesse.

Le syndic répond que les municipalités vont en parler. Il reconnaît qu'il faut être prudent depuis le départ.

M. François Burnier, en tant que membre de la commission chargée d'étudier ce préavis, se demande si les conseillers de Clarmont ont bien compris qu'il s'agissait de voter pour une étude et non pour une fusion.

Le président rappelle les élections communales du 28 février ; il cherche encore quelques scrutateurs. Les membres du bureau et les scrutateurs seront convoqués par écrit quelque temps avant les élections.

Les dates des séances du conseil de cette année sont les suivantes :

Mercredi 20 avril
Mardi 21 juin
Jeudi 27 octobre
Mercredi 7 décembre.

L'assermentation des autorités communales aura lieu le mercredi 15 juin à 17h.

Mme Ruth Müller informe que la municipalité offrira l'apéritif à midi après la proclamation des résultats de la municipalité et en fin de journée pour le conseil communal.

M. Christian Fuchs est surpris que l'assermentation ait lieu à 17 heures.

Le syndic répond qu'il s'agit d'une décision de la Préfecture.

Le président dit que les personnes absentes ce jour-là seront assermentées lors de la première séance du conseil.

La parole n'étant plus demandée, *le président* clôt la séance à 21h43.

Le président

La secrétaire

Philippe Bolay

Cornelia Grandjean